# ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

## Circonscription de CASTELSARRASIN

# PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE

CITOYENNES, CITOYENS,

Le 28 septembre 1958, vous avez approuvé le texte de la nouvelle Constitution. Par votre vote, ce texte est devenu définitif. Il doit être appliqué et respecté par tous. C'est la loi de la démocratie.

Vous devez maintenant choisir ceux qui auront la lourde tâche de le mettre en œuvre, de mettre en place les nouvelles institutions. Tel est l'objet du prochain scrutin.

**LA GUERRE D'ALGERIE.** — C'est, incontestablement, aux douloureux événements d'Algérie que nous devons de voter aujourd'hui, moins de trois ans après la précédente consultation. C'est la solution du drame algérien, vous le savez tous, qui domine les problèmes, les difficultés qui nous assaillent. Sans solution en Algérie, rien ne pourra être résolu.

**IL FAUT DONC TERMINER LA GUERRE D'ALGERIE**

Car nous ne pouvons continuer à supporter l'hémorragie sanglante qu'elle impose à notre jeunesse, les écrasantes charges financières qui, de son fait, assaillent notre pays. Mon concours a été et demeure acquis à tous les gouvernements qui se sont employés ou s'emploieront à chercher une issue pacifique au conflit. Mais je ne crois pas que nous puissions refuser longtemps à l'Algérie ce que nous accordons à tous les peuples de l'Afrique noire, et je demeure persuadé que **la seule solution définitive est la solution fédérale,** soit au sein de la communauté créée par le titre XII de la nouvelle Constitution, soit par un lien fédéral direct avec la France.

**LA REFORME FISCALE.** — Les charges écrasantes assumées par la France depuis la Libération pour la reconstruction du pays, auxquelles s'est ajouté le fardeau, chaque année plus pesant des opérations militaires, ont rendu plus indispensable que jamais une refonte totale de notre législation fiscale.

**C'EST UNE VERITABLE REVOLUTION FISCALE QU'IL FAUT REALISER,** aussi bien sur le plan national que sur le plan départemental et communal, où le plus injuste des impôts locaux : la patente, doit être supprimé. Mais l'autonomie financière des collectivités locales doit, cependant, être maintenue.

Il faut condenser en quelques textes simples et clairs les obligations imposées aux contribuables. Et cela sera d'autant plus facile que l'impôt sera perçu à l'origine du circuit économique : impôt à la base ou impôt sur l'énergie supprimant les contrôles chez tous les petits et moyens contribuables, chez tous ceux qui ne possèdent pas un contentieux fiscal pouvant discuter à armes égales avec l'administration.

J'ai déposé dans ce but deux textes au Parlement, prévoyant l'impôt sur l'énergie et donnant compétence aux tribunaux judiciaires en matière fiscale.

Le maintien, comme correctif, de l'impôt personnel sur le revenu pour les grosses cotes est cependant indispensable.

**LA SECURITE SOCIALE.** — La même nécessité de simplification et de justice impose aussi la réforme de notre système de Sécurité sociale. Il n'est pas juste, en effet, que le mode de financement varie selon l'appartenance corporative des assujettis. Il est injuste encore que les prestations soient fonction de cette appartenance, alors que, seule, la situation matérielle des bénéficiaires devrait être prise en considération. C'est pourquoi j'ai déposé une proposition de loi prévoyant la suppression des cotisations et l'égalité des prestations pour tous les assujettis et une proposition donnant compétence aux tribunaux judiciaires pour statuer sur les majorations de retard.

J'ai aussi proposé que le financement soit réalisé par une première application de l'impôt à la base, afin d'éviter la majoration des impôts existants, qui aggraverait encore l'injustice fiscale.

Il faut enfin que soient sauvegardées les bases traditionnelles de l'activité médicale, fondée sur le libre choix du médecin par le malade.

**LES VIEUX.** — La réforme de la Sécurité sociale permettra l'amélioration du sort des vieux, qui doivent avoir droit aux mêmes retraites, quelle que soit l'activité qu'ils ont exercée dans leur jeunesse. En cette période d'instabilité monétaire et de hausse du coût de la vie, ces retraites **doivent être indexées** sur le salaire de base (S.M.I.G.), tout comme les Anciens Combattants ont obtenu, à juste titre, le « rapport constant ».

**LA LEGISLATION SOCIALE.** — L'aménagement des lois sur la Sécurité sociale doit être completé par une amélioration de la législation sociale, notamment sur le plan du plein emploi, de la stabilité et de la sécurité de l'emploi, de la garantie contre le chômage, importante surtout lorsque se précisent les risques de récession.

**L'AGRICULTURE.** — L'agriculture est à la base de la prospérité de notre région. Elle doit être aidée et défendue.

Sur le plan départemental, vous connaissez mon action au Conseil général.

Sur le plan national, nous devons :

A l'approche de la mise en vigueur du Marché commun, qui peut être catastrophique pour notre région, obtenir que soit poursuivi le programme d'équipement de notre département qui facilitera l'adaptation, la reconversion de nos exploitations. Tel est le but notamment de la Société pour l'Irrigation des Coteaux de Gascogne et de la Société pour la Commercialisation des Fruits et Légumes.

Protéger nos producteurs contre les risques inhérents à l'activité agricole. **Tel doit être l'objet de la Caisse des Calamités agricoles** qui doit couvrir l'ensemble des cultures non encore protégées. Les Caisses spécialisées imposeraient à notre région des charges que nos petites exploitations ne pourraient pas supporter.

Garantir un prix de vente suffisant des produits agricoles. Tel est le but notamment du plan céréalier et de l'indexation des produits agricoles, qui doit être étendue à l'ensemble de notre production. Mais il faut tenir compte des problèmes posés par nos petites et moyennes exploitations familiales, face à l'agriculture industrielle des autres régions, face aux risques du Marché commun.

Tel est l'objet des textes que j'ai déposés sur la suppression du quantum, l'indexation et la Caisse des Calamités agricoles.

**NOTRE ECONOMIE DEPARTEMENTALE.** — En défendant nos agriculteurs, nous défendons tous ceux dont l'activité dépend de leur prospérité : commerçants, artisans, petits industriels, professions libérales, salariés, habitants de nos grandes villes et de nos communes rurales. Leur sort est lié à celui de notre agriculture régionale.

**LA JEUNESSE ET LE PROBLEME SCOLAIRE.** — C'est sur nos jeunes que repose l'avenir de notre pays Nous devons leur permettre d'aborder dans les meilleures conditions les difficultés qui les attendent dans une économie en pleine évolution. **C'est à l'école que revient cette tâche.** C'est elle qui doit donner au pays les savants, les chercheurs, les techniciens qui lui font, aujourd'hui, si cruellement défaut.

**C'est sur le plan agricole que, dans notre département, doit d'abord porter cet effort.**

Un projet de réforme de l'enseignement avait été déposé par René Billières. Complété, amendé s'il le faut, il doit être repris au plus tôt, comme doit être poursuivi l'effort qu'il avait entrepris pour les constructions scolaires et l'augmentation du nombre de maîtres dans les divers ordres d'enseignement.

**LE LOGEMENT.** - Sur ce plan aussi, nous avons d'impérieux devoirs envers nos jeunes. Un effort important de construction, de destruction des taudis, d'amélioration de l'habitat rural doit être poursuivi et amplifié.

**LA PAIX.** — Il n'est d'autre façon de mettre un terme à un conflit ouvert ou d'empêcher que de nouveaux incendies s'allument, que la négociation, soit directement avec l'adversaire, soit dans le cadre et par le truchement des grands organismes internationaux.

C'est dans cet esprit que doit être poursuivi le rapprochement des deux grands blocs idéologiques, dont l'opposition latente risque, un jour, d'embraser le monde. Que doit être poursuivie aussi la création du grand ensemble fraternel, aboutissement et couronnement de l'œuvre coloniale admirable entreprise par la III$^{e}$ République et poursuivie par la IV$^{e}$, notamment en Afrique noire et en Afrique du Nord.

**L'Algérie doit trouver sa place au sein de la grande Fédération des peuples amis,** dont je souhaite depuis longtemps la création, et que prévoit formellement le titre XII de la nouvelle Constitution, en le limitant malheureusement à l'Afrique noire. L'Algérie doit avoir aussi la possibilité de s'y intégrer. Peut-être même est-il temps encore de permettre au Maroc et à la Tunisie d'y prendre la place que nous n'avons pas su leur offrir assez tôt.

Le Général de Gaulle a fait un premier pas dans cette voie. Je souhaite ardemment qu'il puisse aboutir. Mais je crains bien que rien de définitif ne soit acquis aussi longtemps que l'opposition des ultras d'Alger et de leurs complices métropolitains empêchera d'ouvrir les pourparlers qui, seuls, peuvent ramener rapidement et **définitivement la paix.** S'obstiner à vouloir obtenir le cessez le feu sans conditions, la capitulation pure et simple, ne peut que prolonger la guerre et, surtout, empêcher que la solution qui interviendra élimine tous les risques de reprise du conflit.

Tels sont, sur chacune des questions essentielles qui nous préoccupent aujourd'hui, les principes qui, à mon sentiment, doivent nous guider.

Cette doctrine, je l'ai déjà exposée devant vous au cours des précédentes consultations électorales. Ces solutions, je me suis efforcé de les faire prévaloir au Parlement par mes votes et par les textes que j'ai déposés.

L'absence de majorité cohérente au sein du Parlement, les crises gouvernementales trop fréquentes, conséquence d'une loi électorale que j'ai combattue dès sa promulgation en 1945, les difficultés financières provoquées à la fois par les charges de la reconstruction et par les guerres coloniales et algériennes, ont permis à une extrême droite conservatrice, toujours aussi aveugle et incompréhensive, qui avait su s'assurer l'appui et la complicité des éléments dirigeants du Ministère des Finances et des Affaires économiques, de retarder ou d'arrêter la venue en discussion des textes, des réformes, des mesures qui lui déplaisaient, que ce soit sur le plan de l'Algérie, sur le plan économique, et notamment agricole, sur le plan social, sur le plan financier surtout, alors que tous les problèmes qui se posent ont des répercussions financières.

La nouvelle loi électorale, si elle n'est pas vraiment l'arrondissement, si elle a ouvert la voie à la déplorable réforme administrative et judiciaire dont nous sommes menacés, permettra cependant la constitution d'une vraie majorité au Parlement.

## C'EST CETTE MAJORITE QU'IL VOUS APPARTIENT DE DEFINIR.

Pour la première fois depuis longtemps, le scrutin uninominal majoritaire vous permet, enfin, de choisir vraiment votre élu selon les solutions, la doctrine qu'il défend, selon surtout la confiance que vous avez en lui. en sa fidélité à ses engagements, à l'action qu'il a menée dans le passé.

Vous savez, enfin, aussi que votre vote sera respecté, que ce sera vraiment celui qui, en définitive, réunira le maximum de suffrages qui sera votre élu, que la future majorité du Parlement sera celle que vous aurez vous-mêmes déterminée.

A vous maintenant de décider, dans des circonstances dont vous comprenez la gravité.

Je sais, pour vous connaître depuis bien longtemps, que vous saurez vous montrer dignes des responsabilités qui sont les vôtres.

Vous savez que, dans le passé, j'ai toujours su prendre les miennes.

**J. BAYLET,**

Député sortant.

**Remplaçant éventuel :**

**R. LATAPIE.**

IMP. RÉGIONALE - TOULOUSE